



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 décembre 2017
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 8121^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 6 décembre
2017, à 15 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 6 décembre 2017, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 8121^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, le Président a invité M^{me} Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M^{me} Keita.

Les membres du Conseil, M^{me} Keita et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

